

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 19/02/2025

DELIBERATION N°2025-11 DU COMITE SYNDICAL

AVENANT N° 10 AU CONTRAT DSP ENTRE LA SPL BFC NUMERIQUE ET NIEVRE
NUMERIQUE

Le comité syndical, légalement convoqué le 7 février 2025 s'est réuni en séance plénière le mercredi 19 février 2025 à 14H, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN,

Bertrand COUTURIER

Jean-Luc GAUTHIER (CACN)

Thierry FAVARCQ

Sylvie THOMAS,

Bruno MILLIERE

Yves RIBET,

Jean-Luc VIEREN,

Jean-Luc GAUTHIER (Moulins
Communauté),

Thierry GUYOT,

Gilbert LIENHARD,

Pascale GROSJEAN

Jacques MERCIER

Pouvoirs :

Jean Charles Rochard à Jean-Luc Gauthier (Amognes Cœur du Nivernais)

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Luc VIEREN

~::~::~::~::~~

Cadre de référence

- ✚ Vu la décision du conseil d'administration du 24 Septembre 2024 de la SPL BFC Numérique ;
- ✚ Vu le projet d'avenant transmis par la SPL BFC Numérique ;
- ✚ Vu les dispositions de l'article L. 3135-1 et des articles R. 3135-1 et suivants du code de la commande publique régissant la modification des contrats de concession.
- ✚ Vu le rapport N°11.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE :

- ✚ De prendre acte du projet d'avenant n° 10 modifiant les annexes 8 et 15 du contrat de DSP entre la SPL BFC Numérique et Nièvre Numérique ;
- ✚ D'autoriser Monsieur le Président de Nièvre Numérique à signer ledit avenant, les annexes concernées et tous les autres documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 14 dont

1 pouvoir

Nombre de voix contre :

Nombre d'abstention :

DELIBERATION
PUBLIEE LE

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL
Fabien BAZIN

Le Président du Syndicat mixte


Fabien BAZIN 